

LETTRE D'INTENTION
ENTRE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE ET LES
UNIVERSITES ET INSTITUTS DE FORMATION

RELATIVE A
L'ETABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT EN VUE DU DEVELOPPEMENT DU
PLURILINGUISME DANS LES FORMATIONS

L'Agence universitaire de la Francophonie (ci-après dénommée « AUF »), dont le siège est à Montréal (Canada-Québec), représentée par son Recteur, Monsieur Slim KHALBOUS, et par délégation, par Monsieur Nicolas MAÏNETTI, Directeur de ESFAM de Sofia (Bulgarie), dont le siège est situé au 1, Rue Léopold Sédar Senghor, 1618 Sofia, Bulgarie
et

Les organismes signataires comme suit :

(Liste à compléter au fur et à mesure d

ci-après dénommés les « Parties »,

Considérant que le développement du plurilinguisme dans la formation est de nature :

- à promouvoir les valeurs démocratiques de l'Union européenne et le vivre ensemble, en ce qu'il permet de prendre la mesure de la diversité en son sein, d'en faciliter la compréhension et la reconnaissance mutuelle notamment en matière linguistique et culturelle et contribuer à faire émerger une culture générale européenne qui dépasse les clivages linguistiques et ainsi renforcer sa cohésion
- à inciter et soutenir des transformations dans les modes de recrutement au sein des institutions de l'Union européenne notamment pour les concours EPSO et à renforcer la présence d'Experts Nationaux Détachés dans les institutions de l'Union européenne, issus de tous les Etats-Membres.
- accroître les compétences et les capacités de compréhension, d'adaptation et de mobilité des agents publics intervenant dans les affaires européennes au sein des institutions de l'Union européenne et des Etats-Membres et à faciliter la constitution de réseaux d'acteurs susceptibles d'améliorer les pratiques de la négociation dans la recherche de consensus au sein de l'Union européenne.

Les Parties déclarent être disposées à renforcer les initiatives de partenariat et de mise en réseau d'ores et déjà existantes et à s'engager résolument dans de nouvelles démarches afin d'accroître et de démultiplier de tels partenariats et à cette fin :

1. promouvoir et partager des initiatives et des actions destinées à accroître l'apprentissage du plurilinguisme dans les formations aux affaires européennes
2. poursuivre des formations communes par exemple des séminaires au niveau régional, des échanges d'étudiants, des partages de ressources, en particulier de formateurs, mais aussi d'expériences et de bonnes pratiques.
3. mutualiser et mettre en commun des outils de formation, tels que des modules spécifiques, de formation, de documentation et de communication
4. développer des projets de coopération notamment en matière d'études, de recherche et de publication et des événements menés en commun tels que des colloques ou des séminaires
5. encourager le développement de pratiques « pair à pair »

Elles conviennent en outre de rechercher à cette fin le soutien de l'Union européenne au travers de ses programmes et ses instruments, tels que TAIEX, COMPACT ou le programme d'appui aux réformes structurelles et s'accordent pour, le moment venu, mettre en place un mode de gouvernance approprié pour le développement de ces partenariats, leur reconnaissance et leur soutien par l'Union européenne

La présente lettre d'intention n'est pas un contrat, régi par les normes du droit international et ne crée pas de droits et d'obligations en vertu du droit international pour les parties.

NICOLAS MAINETTI

Directeur de l'ESFAM